

LA PRODUCTION DU MANIOC ET SA VALEUR SOCIALE ET ECONOMIQUE DANS LA PREFECTURE DE VO, SUD-EST DU TOGO

1. Kokou Dosseh **ABALO**, *Chercheur associé au Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)*, Email: abalotophe@yahoo.fr. 2. Tchégnon **ABOTCHI**, *Maître de Conférences*, Email: tabotchi@yahoo.fr. 3. Édinam **KOLA**, *Maître de conférences*, Email: edikola@yahoo.fr. Département de Géographie, Université de Lomé, BP 1515 Lomé Togo.

Résumé

Au lendemain de son indépendance, le Togo a fait de l'agriculture la base de son développement. Dans cette optique, certaines cultures dites de rente, ont été privilégiées dans les stratégies de développement agricole. Il s'agit notamment du café, du cacao et du coton. Cependant, ces trois principales cultures n'étant pas adaptées aux conditions écologiques de la partie Est de la région Maritime, des cultures vivrières se sont vues érigées au rang de cultures commerciales. C'est ainsi que l'on a assisté au développement du manioc dans la préfecture de Vo dans le Sud-est du Togo.

L'objectif général de cet article est d'analyser la production du manioc et sa valeur sociale et économique dans la préfecture du Vo. La méthodologie adoptée combine les démarches qualitative et quantitative. Elle a consisté en la recherche documentaire, les sorties d'observation, l'administration d'un questionnaire à un échantillon de 184 chefs de ménage puis la réalisation d'entretiens avec 30 personnes-ressources.

Les résultats de l'étude montrent que la quantité de manioc produite au cours des 5 campagnes agricoles de 2007/08 à 2011/12 dans le secteur d'étude est demeurée plus élevée que celle des autres cultures vivrières. En effet, le manioc a atteint au cours de la campagne agricole 2009/10 un volume maximum de 94 336 tonnes, alors que la production du maïs, deuxième spéculation agricole dans la zone, était de 16 678 tonnes. Ainsi, autrefois cultivé uniquement pour l'autoconsommation, le manioc est devenu, une culture commerciale pratiquée par la population de la préfecture de Vo. Cette culture alimente d'importants flux commerciaux débouchant surtout sur la ville de Lomé.

Mots clés: Togo - préfecture de Vo – manioc - dimension sociale et économique.

Abstract

In the aftermath of its independence, Togo has made agriculture the basis of its economic development. In this context, some cultures were promoted in agricultural development strategies. These include coffee, cocoa and cotton. But some industrial farming produces aren't adapted to socio-economic and ecological conditions of the south-east maritime region of Togo. Well fitted to the East of Maritime Region of Togo's ecological and socio-economic conditions, cassava represents a major option. Hence, cassava production becomes very important in Vo district in Maritime Region. This article aims to analyze

cassava production and its social and economic value. The methodology is both quantitative and qualitative approach. It consists of document analysis, direct observations on the field, key informant interviews and administering a questionnaire to a sample of 184 heads of households and 30 other resource-persons. The results of the study show that cassava production at the five last years has been very important than some crops production. In fact, its maximum is 94 336 tones during the couple of year 2009/10 while in the same year corn was waying 16 678 tones. Cassava which was formerly cultivated for the family needs has increasingly become a crop of first importance, feeding important commercial channels leading especially to Lomé.

Key words: Togo - Vo district - cassava - social and economic importance.

Introduction

Au lendemain de son indépendance, le Togo a fait de l'agriculture la base de son décollage économique. Dans cette optique, certaines cultures ont été privilégiées dans les stratégies de développement agricole : café, cacao dans l'Ouest de la région des Plateaux, coton dans l'Est de cette région puis dans les autres régions (Centrale, de la Kara et des Savanes) du pays (Kola, 2008). Ces cultures de rente ne sont pas toutes adaptées à toutes les conditions agro-écologiques, ce qui limite leur extension géographique notamment dans la préfecture de Vo, à l'Est de la région Maritime. Pour assurer leurs sources alimentaires, les populations optent pour certaines cultures vivrières, qui ont fini par devenir des cultures commerciales. Il s'agit notamment du manioc et du maïs qui connaissent un développement sans précédent dans l'Est de la région Maritime.

Dans la préfecture de Vo en particulier, plusieurs facteurs d'ordre naturel et socio-économique se conjuguent pour expliquer le développement de la culture du manioc. Il s'agit, entre autres, d'abord, des conditions agro-climatiques qui, dans l'ensemble, sont favorables à cette spéculation agricole. Il s'agit, ensuite, de la croissance des besoins alimentaires de la population en permanente croissance. Ces différents facteurs, s'associent sans doute à d'autres, pour justifier la culture du manioc. Par ailleurs, le manioc et le maïs constituent la base de l'alimentation des populations de la préfecture de Vo.

L'évolution remarquable du manioc s'accompagne d'impacts socio-économiques qu'il devient nécessaire d'analyser. La production du manioc a connu, depuis un passé récent, une croissance remarquable. Elle a atteint une valeur de 94 336 tonnes au cours de la campagne agricole 2009/10, occupant ainsi le premier rang des produits agricoles, suivi du maïs avec 16 678 tonnes. Dans ces conditions, il devient intéressant d'analyser l'importance sociale et économique de la culture du manioc. L'objectif général assigné à cette contribution, est d'analyser la place et la valeur sociale et économique de la culture du manioc dans la préfecture de Vo. Il s'agira, spécifiquement, d'étudier les déterminants de la production du manioc et de faire ressortir les apports socio-économiques de son développement. Afin d'atteindre cet objectif, une méthodologie basée sur la recherche documentaire et les enquêtes de terrain a été adoptée.

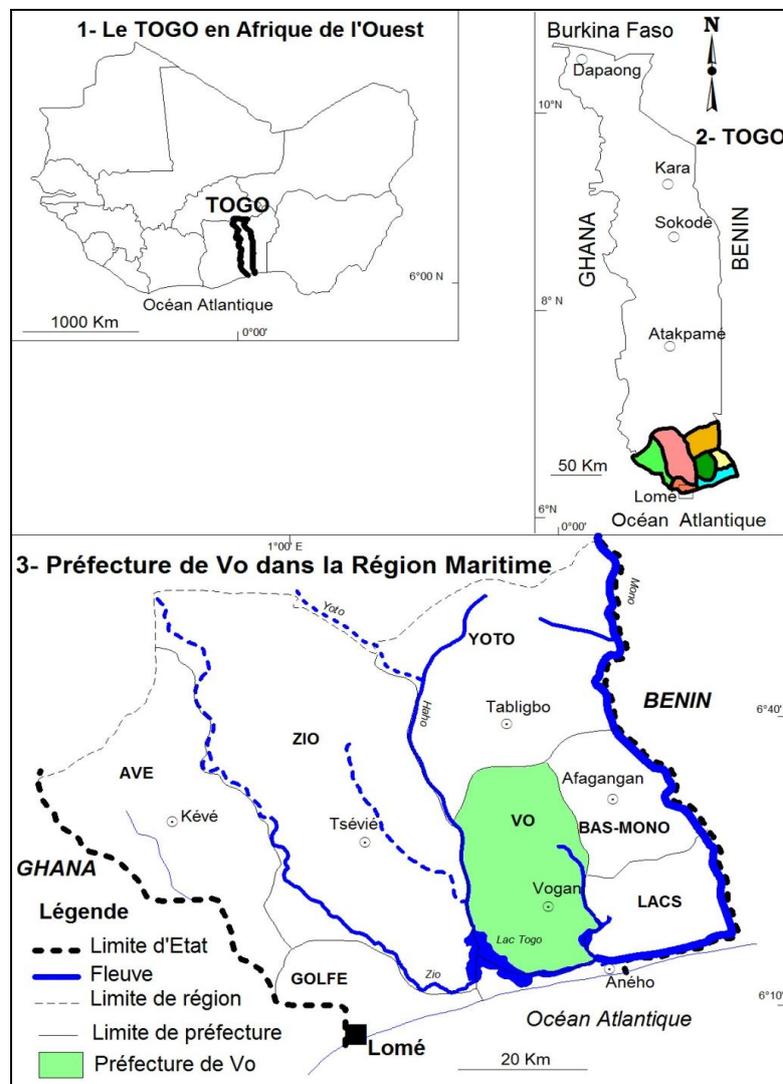
1. Le cadre géographique de l'étude et la méthodologie adoptée

La présentation des techniques de collecte des données est précédée de la description du milieu d'étude.

1.1. La présentation du milieu d'investigation

Située dans la région Maritime, au Sud-est du Togo, en Afrique occidentale, la préfecture de Vo, est comprise entre 6°30' et 6°37' de latitude Nord et 1°23' et 1°33' de longitude Est. D'une superficie de 714 km², elle est limitée au Nord par la préfecture de Yoto, au Sud par celle des Lacs, à l'Ouest par la préfecture de Zio, à l'Est par les préfectures du Bas-Mono et des Lacs (figure 1).

Figure 1: Situation géographique de la préfecture de Vo au Togo



Source: D'après Atlas jeune Afrique (1981), carte réactualisée

1.2. La méthodologie de collecte des données

Pour réaliser ce travail, des méthodes de recherche qualitative et quantitative ont été utilisées: recherche documentaire, activités de terrain en vue d'observer le travail *in situ* de transformation et de commercialisation du manioc, administration d'un questionnaire et de guides d'entretien à des populations cibles. Les statistiques agricoles ont été fournies par la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID).

D'après les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2010, la population totale de la préfecture de Vo est de 210 075 habitants. Cependant, une population-cible de 1 501 paysans producteurs de manioc a été recensée dans quatre localités rurales choisies pour la part importante du manioc dans la production agricole: Vogan, Badougbé, Dagbati et Hahotoé.

Le principe du choix aléatoire combiné au choix raisonné a permis de sélectionner les enquêtés. Ceux-ci ont été choisis en fonction de l'ampleur de la production du manioc au sein de leur système de culture et de leur localité de vie (tableau 1).

Tableau 1: taille de l'échantillon suivant les localités rurales retenues pour l'enquête

Villages	Effectifs de paysans retenus	Nombre de chefs de ménage enquêtés	Taux de sondage en %
Vogan	390	50	12,82
Badougbé	395	55	13,92
Dagbati	360	45	12,50
Hahotoe	351	34	09,58
Total/Moyenne	1501	184	12,26

Source: Travaux de terrain, 2012

Suivant les données du tableau 1, un échantillon de 184 paysans parmi lesquels figurent 112 femmes, soit 60,87 % ont été retenus pour les enquêtes de terrain. Le taux global de sondage est de 12,26 %. En plus, 30 personnes ressources ont été choisies dans le cadre des entretiens approfondis. Les personnes ressources choisies sont les agents de l'Institut de Conseils et d'Appui Technique (ICAT) de Vogan, les femmes transformatrices et les revendeuses du manioc et produits dérivés des marchés de Vogan et du quartier d'Akodésséwa à Lomé. Les données obtenues ont été traitées à l'aide logiciel SPSS.

L'observation de cette démarche a permis d'aboutir à des résultats.

2. Les résultats

Après une analyse des facteurs explicatifs de l'essor de la production du manioc dans la préfecture de Vo, une analyse sera faite sur l'importance de cette production dans l'économie agricole, avant l'étude de sa valeur sociale et économique.

2.1. Les facteurs explicatifs de la culture du manioc dans la préfecture de Vo

Les principaux facteurs se résument à cinq.

2.1.1. Un milieu naturel favorable à la production du manioc

Le manioc est une plante à racine qui préfère des températures moyennes variant entre 25 et 29°C, des précipitations de 1000 à 1500 mm avec une marge inférieure extrême minimum de 500 mm de pluies d'eau par an. Le sol idéal du manioc dans la région est le sablonneux-argileux. La préfecture de Vo est dotée d'atouts naturels importants pour le développement de la culture du manioc. Sur le plan physique, cette préfecture se situe entièrement sur le plateau dit du Bas-Togo. Le relief présente une structure tabulaire subdivisée en deux unités de part et d'autre de la dépression de Lama¹. L'évolution morphologique de ce relief aboutit à son émiettement en six petites unités dont le plateau de Vogan-Attitogon et celui de Kpogamé sur lesquels se retrouve la zone d'étude. Ce relief a des altitudes modestes variant entre 25 m (Vogan) et 80 m (Afagnan et Djrékpo), dont la texture est favorable à la pénétration radiculaire indispensable au manioc. La préfecture de Vo jouit d'un climat de type subéquatorial, caractérisé par des précipitations modérées favorables à la culture du manioc. En effet, deux types de sols élaborés dans les formations sablo-argileuses de l'Éocène caractérisent le système pédologique du milieu étudié. Il s'agit des terres de barre composées d'argiles rouge et noire gonflante ou vertisols relativement présents dans la préfecture de Vo. Les sols d'argile rouge retrouvés sur le plateau d'Attitogon sont constitués essentiellement d'argile rouge ferrallitique propice aux céréales, aux tubercules, aux racines, aux oléagineux et aux légumineuses. Les sols d'argile noire gonflante ou vertisols sont très favorables aux cultures irriguées et au maïs. Sur ces sols précités, pousse une végétation de savane. Ces sols ont une texture argilo-sableuse, une structure massive d'une consistance faible par endroits. En outre, la moyenne pluviométrique est de 1 100 mm par an. Ces caractéristiques agro-pédologiques montrent que la préfecture de Vo présente des atouts importants à la culture du manioc. Une autre particularité de cette préfecture c'est sa forte humanisation.

2.1.2. Une forte humanisation induisant une demande alimentaire élevée

Sur le plan humain, la population de Vogan est jeune, nombreuse et dynamique. L'importance de la polygamie et l'attrait opéré par les activités du centre minier des phosphates de Kpomé et de Hahotoé sont les facteurs qui expliquent la forte humanisation de la préfecture de Vo. La population de la région Maritime sans Lomé Commune est passée de 664 742 habitants en 1981 à 1 762 518 habitants en 2010, soit un taux de croissance annuel de 3,36 %. La préfecture de Vo connaît une croissance démographique importante. La population a presque doublé entre 1981 et 2010, soit en 29 ans. Elle est passée de 150 575 habitants à 210 075 habitants. Les densités de population étaient en

¹ La dépression de la Lama est la présumée limite minimale atteinte par la transgression marine du Nouakchottien et serait à l'origine de l'érosion. Cette dépression sépare les plateaux du Sud de ceux du Nord par les terres de barre.

moyenne de 210,88 hbts/km² en 1981 alors qu'elles sont de 294,22 hbts/km² en 2010 contre une moyenne de 109 hbts/km² à l'échelle nationale. Dans cette zone aux densités très élevées, soit le double environ de la moyenne nationale, les palmiers à huile ont pendant longtemps occupé des surfaces importantes, laissant très peu d'espaces aux cultures vivrières, notamment le manioc. Sur ces sols épuisés et face au recul que l'on observe aujourd'hui, de la culture du palmier à huile, la solution est le développement d'une culture adaptée aux conditions pédologiques et socio-économiques. Dans cette logique, le manioc a été identifié par la population. La pression démographique existante peut-être, entre autres, expliquée par la forte natalité due à la polygamie. Sur les 184 paysans enquêtés, 64,90 % sont polygames contre 35,10 % de monogames. La population de Vogan est jeune avec plus de 53 % de moins de 18 ans. Les personnes ayant plus de 18 ans représentent 47 % de la population totale. On enregistre également un déséquilibre des sexes, soit 52,87 % de femmes pour 47,13 % d'hommes en 2010.² La forte densité démographique impose aux ménages un effort d'adaptation face à la paupérisation qui s'ensuit. Cette situation appelle selon certaines personnes ressources la nécessité de mettre en valeur ces ressources foncières à travers un développement de la culture du manioc en vue de la satisfaction des besoins alimentaires devenus plus élevés.

2.1.3. L'absence de cultures rentières

Depuis l'époque coloniale, un fait caractéristique de l'économie rurale du Sud-est de la région Maritime est l'absence des cultures de rente introduite ou développées (café, cacao, coton) en raison des conditions climatiques et pédologiques inadaptées à ces dernières. Ce schéma s'oppose à celui de la région des Plateaux du Togo qui, demeure la zone de développement des agricultures de rente, notamment, le coton dans l'Est et le binôme café-cacao dans l'Ouest (Abotchi, 1997; Oladokoun, 2000; Kola, 2008). Face à ce manque, les populations, développent certaines cultures vivrières génératrices de revenus, dont, en première position, le manioc. Un autre facteur expliquant le développement de la culture du manioc dans la préfecture de Vo reste la proximité de la ville de Lomé.

2.1.4. La proximité de la ville de Lomé

Située à 52 km de Vogan, la ville de Lomé représente un marché potentiel et viable pour l'écoulement de la production du manioc et de ses dérivés: le «gari» et le «tapioca». La demande accrue de denrées alimentaires observée dans le secteur étudié, comme en témoignent 92 % des enquêtés, est due, selon nos observations, à la croissance rapide de la population de Lomé³. La quasi-totalité des produits dérivés du manioc est acheminée sur les différents marchés de Lomé, en particulier ceux d'Akodésséwa et d'Attikpodji au niveau du Grand-Marché. La proximité de la ville de Lomé amoindrit les coûts de transport de ces denrées. Cette proximité a permis à la population de revaloriser la culture de cette racine, autrefois développée uniquement pour l'autoconsommation.

² La population de la préfecture de Vo est de 210 075 habitants au totale. Elle est composée de 99 014 hommes pour 111 061 femmes, ce qui traduit une proportion de 47,13 hommes pour 52,87 femmes d'après les recensements de 2010.

³ La population de Lomé commune passe de 375 499 hbts en 1981 à 837 437 hbts en 2010, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,77% contre 2,84% pour l'ensemble du pays, (DGSCN, 2010).

2.1.5. Des «sols de remblais» favorables à la culture du manioc

Les «sols de remblais» issus de l’exploitation des phosphates qu’on retrouve dans les milieux d’exploitation des phosphates de Nyita et de Dagbati sont favorables aux cultures du manioc, de la patate douce et des légumes, contrairement aux céréales. Généralement pauvres et stériles, ces sols ont subi de profondes modifications de leur texture, de leur structure et profil après excavation (tableau 2). Cette situation pédologique explique également le développement de la culture du manioc dans le secteur d’étude.

Tableau 2: Modifications subies par des sols après extraction des phosphates

Caractères des sols	Sols avant extraction	Sols de remblais
Texture	Sablo argileux	Argilo-sableuses
Structure	Grumeleuse	Massive ou grumeleuse par endroits
Consistance	Moyenne et forte plasticité par endroits	Dure ou faible par endroits
Perméabilité	Bonne	Faible avec faible porosité (béton par endroits)
Horizons	Uniformes	N’existe plus
Passage	Diffus	Fente de dissection
Profil	Non perturbé	Très perturbé, beaucoup de cailloux en surface
Enracinement	Peu abondant mais bonne pénétration radriculaire	Faible et difficile
Activité biologique	Bonne	Mauvaise
Relief	Aplani	Modulé

Source: Direction de la Recherche Agronomique (DRA)- 1984 et nos travaux de terrain en 2012.

À la lecture du tableau 2, il se dégage qu’avant l’extraction minière, les sols présentaient une texture sablo-argileuse avec une structure grumeleuse, une bonne perméabilité et un profil non perturbé. C’étaient des sols propices aux vivriers (maïs, niébé, manioc, arachide). Par contre, après l’extraction minière, ces sols deviennent massifs et grumeleux par endroits, durs et de faible porosité par endroits, avec un relief modulé favorable surtout aux plantes à racine, notamment le manioc.

2.2. La culture du manioc, sa valeur et son impact socio-économique

La culture du manioc présente un avantage sur la vie sociale et économique des populations du secteur d’étude. Les systèmes de culture du manioc sont variés et dépendent des facteurs édaphiques et climatiques.

2.2.1. Le système de production du manioc

Les paysans pratiquent une agriculture extensive et l’on remarque la création de champs durant toute l’année. Le milieu souffre d’un manque de terre qui oblige les paysans à pratiquer des jachères de courtes durées, soit 1 à 2 ans. Les paysans sont contraints de

replanter sur la même parcelle sitôt la récolte terminée. Ils optent également pour l'association des cultures, notamment celles du maïs et du manioc. Le manioc de case se développe entre les maisons du secteur d'étude. Le rythme des précipitations au cours de l'année détermine le calendrier agricole du paysan (tableau 3).

Tableau 3: Calendrier agricole dans la préfecture de Vo

Principales Cultures	Opérations Culturelles	Saison sèche		Grande saison des pluies					Saison sèche	Petite saison des pluies			Saison sèche
		Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Maïs	Préparation du sol		■	■	■	■			■				
	Semis			■	■						■		
	Récolte						■	■					■
Haricot	Opérations Culturelles			■	■				■	■			
	Semis				■	■				■	■		
	Récolte							■	■				
Manioc	Opérations Culturelles		■	■	■								
	Repiquage			■	■								
	Récolte		■	■	■								

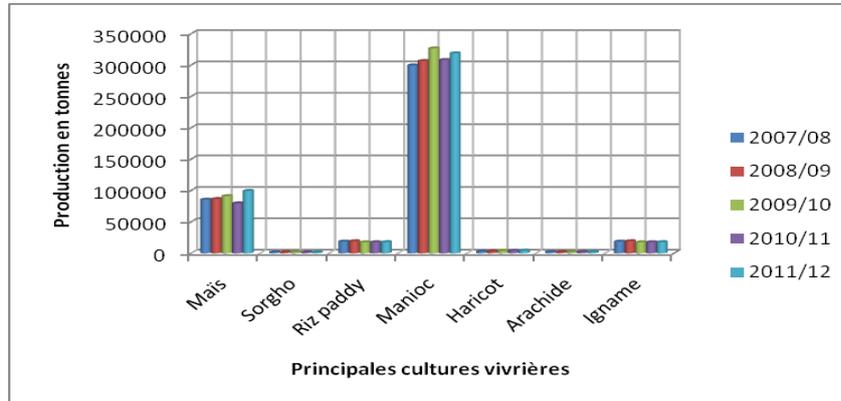
Source: D'après DSID (1984), OLADOKOUN W. (2009) et nos travaux de terrain effectués en 2012

Les données du tableau 3 indiquent que les producteurs disposent de deux saisons pluvieuses, offrant une double culture annuelle. Le maïs constitue la principale culture. Sa première récolte s'effectue entre juillet et août, et la deuxième en décembre. Dans le cas du manioc qui a un cycle végétatif long, une seule récolte est possible de février à avril. Par manque de moyens pour l'achat d'équipements modernes, 98 % des paysans travaillent à la main. Les modes de faire-valoir sont et indirects. Après la récolte, le manioc est directement vendu ou transformé en «gari» ou «tapioca» pour la commercialisation.

2.2.2. La place du manioc dans la région Maritime et dans la préfecture de Vo

Les principales cultures vivrières du Sud du Togo et particulièrement dans la région Maritime sont le maïs, le haricot, le riz paddy, l'arachide et le manioc. La prépondérance du manioc dans la production agricole vivrière se remarque aussi bien à l'échelle régionale que préfectorale. Au cours de ces deux dernières décennies, la culture du manioc s'est étendue quasiment à toutes les catégories de la population agricole. Autrefois, le manioc était cultivé uniquement par les femmes pour les besoins du ménage. Aujourd'hui, la culture du manioc est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes. Cette situation explique son importance dans la région Maritime (figure 2) et particulièrement dans la préfecture de Vo. Les figures 2 et 3 illustrent la production des principales cultures vivrières dans la région Maritime au cours des campagnes 2007/08 et 2011/12.

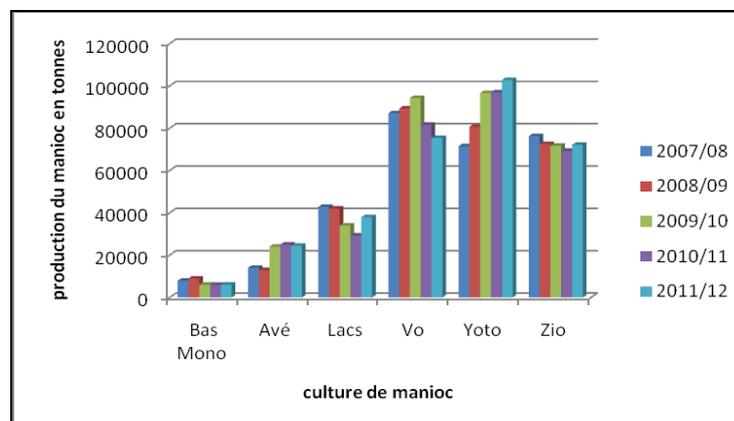
Figure 2: Principales cultures vivrières dans la région Maritime



Source: D'après les données recueillies auprès de la DSID en 2012

La figure 2 montre la prépondérance du manioc dans les productions agricoles de la région Maritime. Elle montre également une relative croissance de la quantité du manioc produit au cours des cinq campagnes agricoles précitées. En effet, la production du manioc est passée de 299 587 tonnes à 326 733 tonnes de la campagne agricole 2007/08 à la campagne agricole 2009/10. Elle a ensuite diminué jusqu'à 318 801 tonnes en 2011/12. La prépondérance du manioc est suivie de celle du maïs qui, également, a connu une croissance, passant de 85 507 tonnes à 99 390 tonnes entre 2007/08 et 2011/12. Les autres cultures vivrières sont presque insignifiantes quantitativement par rapport au manioc et même au maïs. La production du manioc apparaît importante non seulement sur le plan régional, mais aussi sur le plan préfectoral. En effet, sur les 6 préfectures de la région Maritime, la culture du manioc reste importante dans les préfectures de Vo et de Yoto par rapport aux autres préfectures de la région Maritime (figure 2) au cours des 5 campagnes agricoles allant de 2007/08 à 2011/12.

Figure 3: Production (en tonnes) du manioc dans les préfectures de la région Maritime de 2007/08 à 2011/12

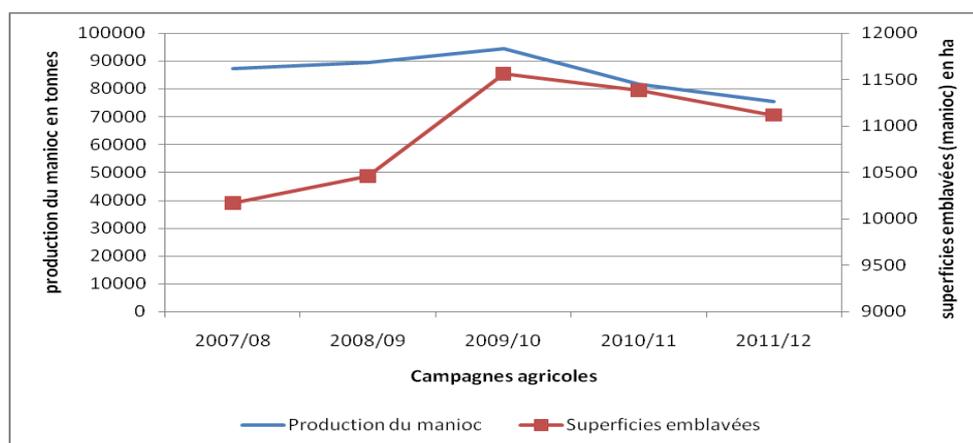


Source: D'après les données recueillies auprès de la DSID en 2012

La figure 3 traduit non seulement la part importante du manioc mais aussi l'évolution annuelle en dents de scie de sa production dans la préfecture de Vo. En effet, de la campagne agricole 2007-2008 à la campagne agricole 2009-2010, la production du manioc est passée respectivement de 87 077 tonnes à 94 336 tonnes, à 71 489 tonnes, puis à 96 652 tonnes pour la préfecture de Vo. Le secteur d'étude occupe le 2^e rang pour cette production dans la région Maritime après la préfecture de Yoto. Ensuite viennent les préfectures de Zio (71 700 tonnes), des Lacs (34 008 tonnes), de l'Avé (24 035 tonnes) et du Bas-Mono (6 002 tonnes) pour la campagne 2009-2010. Au cours de la campagne agricole 2011-2012, la quantité de manioc produite a chuté à cause du déficit pluviométrique. Ainsi, on enregistre 75 402 tonnes pour la préfecture de Vo, 102 755 tonnes pour le Yoto et 6 045 tonnes pour le Bas-Mono.

L'évolution de la production du manioc est parallèle à celle des superficies emblavées entre les campagnes 2007-2008 et 2011-2012. De 2007-2008 à 2011-2012, la production du manioc dans la région Maritime est passée de 299 587 tonnes à 308 128 tonnes avant d'atteindre 318 801 tonnes en 2011-2012 (DSID, 2012)⁴. Il en ressort que la production du manioc est sans cesse croissante. Cette situation de relative croissance est attestée par la figure 4.

Figure 4: Évolution de la production (en tonnes) du manioc et des superficies emblavées dans la préfecture de Vo de 2007/08 à 2011/12

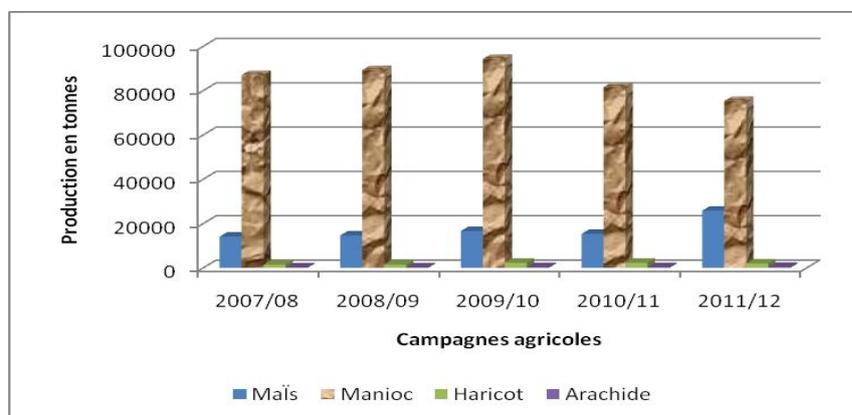


Source: D'après les données recueillies auprès de la DSID en 2012.

À la lecture des données de la figure 4, on note, une relative croissance de la production et des surfaces de manioc. En effet, on observe une croissance des superficies emblavées de 10 171 ha à 11 563 ha entre les campagnes 2007-2008 et 2010-2011, puis une diminution à 11 384 ha à la campagne de 2010-2011 et à 11 119 ha à celle de 2011-2012. Les déficits pluviométriques de 2012 expliquent, sans doute, cette chute de la production du manioc au cours de cette campagne. Toutefois, la figure 5 confirme l'importance de la production du manioc par rapport aux autres cultures dans la préfecture de Vo.

⁴ DSID : Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (2012), Lomé, Togo

Figure 5: Production (en tonnes) comparée des principales cultures vivrières de la préfecture de Vo de 2007/2008 à 2011/2012



Source: D'après les données recueillies auprès de la DSID en 2012

Il ressort de l'observation de la figure 5 que la quantité de manioc produite au cours des 5 campagnes agricoles est toujours plus élevée que celle des autres cultures vivrières. En effet, la production du manioc a connu depuis un passé récent une croissance, atteignant une valeur de 94 336 tonnes au cours de la campagne agricole 2009-2010, occupant le premier rang des produits agricoles, suivi du maïs avec 16 678 tonnes dans la préfecture de Vo. Le manioc produit est généralement transformé en dérivés.

2.2.3. la transformation et la commercialisation du manioc et de ses produits dérivés

Le manioc est consommé après cuisson. Il est aussi transformé en «gari» ou en «tapioca».

2.2.3.1. Un manioc essentiellement transformé en «gari» et en «tapioca»

D'après les enquêtes menées, 55 % du manioc produit sont transformés en «gari» et en «tapioca». La préparation du «gari» et du «tapioca» est un processus en plusieurs étapes. Les racines du manioc sont d'abord déterrées, pelées, ensuite moulues, empilées et séchées dans des sacs de polyéthylène ou dans les bassines pendant 2 à 3 jours. Enfin, la mie du manioc est torréfiée et l'on obtient par ce biais du «gari». Dans le cas du «tapioca», au moment de l'empilement et du séchage dans des sacs de polyéthylène ou dans des bassines, pendant 2 à 3 jours, l'eau qui coule est recueillie. Cette eau, après décantation, laisse un produit assez raffiné de couleur blanche. En dehors de ces deux produits dérivés, il en existe d'autres: le manioc moulu (*agbeli ma*) et les cossettes (*cocotè*).

2.2.3.2. La commercialisation du manioc et de ses produits dérivés : des utilisations multiformes du manioc

Suivant les données des investigations faites, 31 % du manioc produit sont autoconsommés. Le reste du manioc et de ses produits dérivés, soit les 69 % sont commercialisés, soit directement dans les champs, soit sur les marchés locaux. De ces marchés locaux, le manioc est transporté vers Lomé et d'autres villes du Togo et de

l'extérieur. La commercialisation est pratiquée par les femmes. Elle met en contact des productrices et leurs clientes. Le transport des marchandises est assuré par les véhicules de types «bus» et «camions». Le prix de ces produits dérivés varie en fonction du «bol» (le bol étant une mesure qui équivaut à 3 kg de «gari» ou de «tapioca»), de la période de la vente et des marchés (tableau 4).

Tableau 4: Prix de vente du «gari» et du « tapioca» en F CFA sur les marchés de Vogan, d'Akoumapé et de Lomé (Akodésséwa, Noukafou) au cours de l'année 2012

Marchés	Produits	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vogan	Gari	450	250	250	250	275	300	300	325	350	350	350	450
	Tapioca	500	350	350	350	350	400	400	450	500	500	500	550
Akoumapé	Gari	475	250	250	250	275	300	300	325	350	350	350	475
	Tapioca	500	350	350	350	350	400	400	450	500	425	450	450
Lomé	Gari	500	350	350	350	400	450	550	550	600	800	1000	1000
	Tapioca	800	450	450	450	800	1000	1000	1000	1300	1300	1400	1400

Source: Enquêtes de terrain, 2012

Le «bol» de 3,5 kg a coûté 250 F CFA pour le «gari» et 350 F CFA pour le «tapioca», sur les marchés de Vogan et d'Akoumapé entre février et avril 2012. Au même moment, sur les marchés de Lomé, cette même mesure a coûté 350 F CFA pour le «gari» et 450 F CFA pour le «tapioca», ce qui correspond à une différence de 100 F CFA. Ce «bol» a coûté 400 F CFA pour le «gari» et 500 F CFA pour le «tapioca», entre septembre et novembre à Vogan, tandis qu'il coûtait 450 F CFA pour le «gari» et 600 F CFA pour le «tapioca» sur les marchés urbains à Lomé.

Les feuilles de manioc sont vendues aux femmes qui l'utilisent pour emballer les boules de maïs communément appelées «Egblen». Certaines feuilles de manioc servent également à l'alimentation des petits ruminants dont les porcs. Les tiges de manioc sont vendues, pour servir de boutures de manioc lors de la nouvelle saison agricole. Les écorces de ces tubercules et les résidus de tiges sont très utilisées pour cuisiner dans ce milieu où le bois de chauffe devient de plus en plus rare. Tous ces chiffres constituent des indicateurs des retombées socioéconomiques de la culture du manioc.

2.3. Les retombées socio-économiques de la culture du manioc

Ces retombées sont surtout positives dans les domaines social et économique. Il s'agit du développement de la solidarité des producteurs, de leur sécurité alimentaire et des revenus tirés pour l'acquisition de divers biens.

2.3.1. Les retombées sociales de la culture du manioc

Le développement de la culture du manioc a entraîné des mutations sur le plan social. Dans les communautés villageoises, les femmes ont toujours joué un rôle important aussi bien dans le ménage que dans la société. Les activités domestiques et l'éducation des enfants constituent leurs premières occupations. Elles aident leurs époux dans les activités agricoles, mais ne disposaient naguère, d'aucun droit de propriété sur les parcelles.

Cependant, de plus en plus, avec l'essor de la production du manioc et grâce aux revenus qu'elles en tirent, les femmes deviennent financièrement plus autonomes et s'investissent dans la production du manioc, devenant propriétaires par héritage ou par achat de parcelles consacrées au manioc. Elles s'investissent dans la transformation du manioc en «gari» et du «tapioca» dont la demande accrue sur les marchés urbains de Lomé encourage l'accroissement de la production.

L'organisation du travail qui était du type individuel, devient de plus en plus collective. En effet, la culture du manioc a favorisé la création de quinze coopératives villageoises de 8 femmes chacune, qui œuvrent pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces coopératives féminines financées par des organisations non gouvernementales dégagent des profits, grâce à la culture du manioc. La production du manioc favorise une alimentation diversifiée. Le «gari» et le «tapioca» par exemple, sont des féculents qui sont mobilisés dans la lutte contre la pauvreté et surtout la faim. Ils sont directement consommés, ou encore transformés en d'autres aliments comme la pâte ou la bouillie. La culture du manioc est une source de main-d'œuvre pour les femmes de la préfecture de Vo. Les jeunes déscolarisés trouvent des solutions à leurs problèmes financiers, grâce à la culture du manioc. En plus, la culture du manioc qui était uniquement réservée aux femmes dans le secteur d'étude, s'étend désormais aux hommes, du fait de sa rentabilité.

2.3.2. L'impact économique de la culture du manioc

La culture du manioc n'est plus seulement une activité d'autoconsommation. Elle est aussi une culture commerciale ou encore une culture vivrière marchande qui intéresse toutes les couches sociodémographiques de la population : les hommes, les femmes, les jeunes, les adultes, autochtones comme allochtones. La production du manioc augmente et rivalise avec des cultures comme le palmier à huile et le maïs à cause des revenus qu'elle génère. En effet, la production et la vente du manioc et de ses produits dérivés permettent de dégager des revenus importants (tableau 5).

Tableau 5: Répartition des paysans suivant des revenus nets tirés de la vente du manioc au cours de la campagne 2011-2012

Revenus en milliers de F CFA	Effectifs des paysans	Pourcentage
Moins de 100 000	50	27,18
100 000 à 200 000	36	19,58
200 000 à 300 000	48	26,08
300 000 à 400 000	10	05,43
400 0000 et plus	40	21,73
Total	184	100

Source: Enquêtes de terrain, 2012

La valeur de la production destinée à la consommation du ménage permet d'estimer le revenu autoconsommé par chaque ménage dans le tableau 6.

Tableau 6: Répartition des ménages suivant la valeur en F CFA du manioc et ses produits dérivés autoconsommés au cours de la campagne 2011-2012

Revenus autoconsommés en milliers de F CFA	Effectifs des paysans	Pourcentage %
Moins de 100 000	112	60,87
100 000 à 200 000	66	35,87
200 000 à 300 000	06	03,26
300 000 à 400 000	-	-
400 0000 et plus	-	-
Total	184	100

Source: Enquêtes de terrain, 2012

Les données du tableau 6 indiquent que 60,87 % des personnes enquêtées déclarent consommer dans leur ménage une quantité annuelle de manioc équivalant à une somme inférieure à 100 000 F CFA de leurs revenus. Les 35,87 % et 3,26 % ont respectivement des revenus autoconsommés de valeurs comprises entre 100 000 et 200 000 F CFA; et 200 000 et 300 000 F CFA. Il résulte de ce qui précède qu'une grande partie des revenus autoconsommés sert à l'alimentation des producteurs du secteur d'étude. Ces derniers achètent également des biens matériels et effectuent aussi diverses dépenses grâce aux revenus perçus.

Les producteurs, après la vente du manioc et de ses produits dérivés, utilisent aussi une partie de leurs revenus pour l'acquisition des biens matériels. Diverses dépenses sont également faites par ces producteurs avec les mêmes revenus (tableau 7).

Tableau 7: Classement des producteurs suivant les biens matériels acquis et dépenses faites au moyen des revenus tirés de la vente du manioc et produits dérivés

Biens acquis et dépenses effectuées au moyen des revenus du manioc	Effectifs des producteurs	Pourcentage %
Outils agricoles	184	100
Appareils électroménagers	98	53,26
Achat de terre de cultures	45	24,45
Matériaux de construction de maison	60	32,60
Cyclomoteurs	30	16,30
Payement d'écolage	55	29,89
Total	184	100

Source : Enquêtes de terrain, 2012.

Les données du tableau 7 permettent de conclure que, 100 % des producteurs du secteur d'étude ont acheté leurs outils agricoles au moyen des revenus tirés de la vente du manioc. Les appareils électroménagers ont été acquis par 53 % des producteurs, tandis que 24,45 % ont acquis des terres de cultures. Des matériaux de construction de maison et des

cyclomoteurs ont été respectivement payés par 32,60 % et 16,30 % des enquêtés. Les 29,89 % se sont acquittés de l'écolage de leurs enfants à partir du même revenu de la plante à racine.

3. Discussion/conclusion

La production du manioc sur les cinq dernières campagnes agricoles dans la préfecture de Vo a été prédominante sur les autres cultures vivrières. Cette prédominance qui s'explique par les facteurs agro pédologiques favorables est également due à l'utilité socio-économique que revêt le manioc. Cette dernière représente en effet, le deuxième aliment de base après le maïs dans l'alimentation des populations de la préfecture de Vo. Il est aussi la principale source de revenus des producteurs. A partir de sa commercialisation, il permet à la population d'acheter les biens d'équipement agricole et de construire des maisons. Les dépenses du ménage sont assurées grâce aux revenus tirés de la vente des produits dérivés du manioc. La croissance de la production du manioc dans l'est de la région Maritime est par conséquent une résultante des facteurs naturels et humains suivants : les pluies modérées avec un maximum de 1100 mm par an, des sols de remblais après extraction minière, une population jeune et dynamique, la proximité de la ville de Lomé et enfin l'absence des cultures de rente. Le vieillissement des palmiers à huile et l'épuisement des sols ont de nouveau favorisé un regain d'intérêt pour la culture du manioc. La transformation du manioc en gari, tapioca et en liqueur, fait de cette racine un produit à la fois commercial et vivrier de plus en plus sollicité. Cependant, les producteurs du manioc rencontrent des difficultés dans la production.

Il s'agit de l'insuffisance des terres qui limite la production et entraîne des conflits fonciers entre lignages, paysans allogènes et autochtones. Les sols sont épuisés et manquent d'apport d'engrais. Les «bactérioses» et la «mosaïque africaine», les acariens et les criquets détruisent les tubercules (Kouténoukpo, 2012). Pour une meilleure revalorisation de la production du manioc, les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales doivent appuyer financièrement et techniquement les producteurs.

La préfecture de Vo est une zone à fortes densités démographiques qui induisent le surpeuplement, la micro-parcellisation, la surexploitation des terres, donc leur épuisement. Cette entité géographique qui s'intègre à l'ensemble du Togo méridional et notamment à l'aire du maïs, a pour particularité la prépondérance du manioc dans l'ensemble des productions vivrières. Le manioc demeure une racine utile aux populations subsahariennes et surtout celles de l'Afrique occidentale et centrale forestière. Les résultats auxquels aboutit cette étude rejoignent ceux de Kouténoukpo (2012). Ce dernier a montré dans sa thèse, le rôle du maïs et du manioc dans la sécurité alimentaire des populations ouatchi.

Toutefois, la fréquente faiblesse de la quantité annuelle de pluies par rapport aux exigences hydriques de la racine, l'inégale répartition des pluies, leur précocité ou leur arrivée tardive constituent des goulots d'étranglement au développement de cette culture. Par ailleurs, une conséquence directe négative de la forte pression démographique, est la faiblesse du capital foncier disponible, gage de tout développement agricole. Cette faiblesse entraîne des

conflits fonciers; les courtes jachères ou même l'absence de jachères ayant pour conséquence l'appauvrissement des sols et la baisse des rendements (Oladokoun, 2009). À ces obstacles, il faut ajouter les maladies de la plante et le dégât occasionné par les acariens et les criquets qui de temps à autre ravagent les racines. Ces racines sont également à la merci des rongeurs comme les souris, les écureuils et les lièvres

Pour nourrir la population du Sud-est de la région Maritime, qui connaît une forte croissance démographique sur des espaces réduits, les paysans devraient adopter de nouvelles pratiques culturales. Il s'agit de l'utilisation d'intrants, pour améliorer la qualité des sols qui s'appauvrissent à cause de la réduction de la jachère et de la sédentarisation des cultures. Des pesticides mériteraient d'être utilisés pour lutter contre les maladies. Les paysans devraient développer une stratégie de lutte consistant à ne pas favoriser les maladies ou les parasites naturelles des insectes nuisibles. La fluctuation des prix devrait être maîtrisée par la formation des Groupements à Vocation Coopérative (GVC) à qui reviendrait le rôle de fixer un prix unique sur leur espace de rayonnement.

Références bibliographiques

ABOTCHI T. (1997). *Dynamisme économique et évolution du milieu rural dans l'est de la Région des Plateaux au Togo*. Thèse de doctorat de géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, Bordeaux, 385 p.

AKLAMANU K. S. (1987): *Pression démographique et dégradation de l'environnement rural : cas de Vo-Koutimé*. Mémoire de maîtrise en Géographie Rurale, UB, Lomé, 88 p.

AYEBOUA T. A. (1993): *Environnement agro-socio-économique du paysan dans la région Maritime au Togo : cas des cultures vivrières*. Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, Lomé, 71 p.

Banque Mondiale, 1996. *Togo: sortir de la crise, sortir de la pauvreté*. Lomé, 133 p.

CORNEVIN R., (1973) : *Le Dahomey*. Coll. «Que sais-je?», n° 1176), 125 p.

DSID (2010): *Production des principales cultures vivrières*. Résultats chiffrés, série 2001-2009, Lomé, 48 p.

ITRA (2007): *Situation de référence sur les principales céréales cultivées au Togo (maïs-riz-sorgho-mil)*. Lomé, 107 p.

KLUVI K. (2006): *Etude de la filière maïs dans la région Maritime du Togo*. Mémoire d'Ingénieur Agronome, ESA, Université de Lomé, Lomé, 126 p.

KOLA E. (2008): *Crise agraire et mutations rurales dans la zone d'économie caféière et cacaoyère du Togo*. Thèse de Géographie humaine, Université de Lomé, Lomé, 434 p.

KOLA E. (2009) : Pauvreté et morbidité dans la région des Plateaux au Togo. In: *Ahoho, revue de géographie du Lardymes*, n°3, FLESH, Université de Lomé, Lomé, pp. 185-196.

KOUTENOUKPO K. (2012) : *Gestion des filières maïs, manioc et sécurité alimentaire en pays ouatchi au Togo*. Thèse de doctorat unique de géographie humaine, Université de Lomé, Lomé, 481p.

KPOMEGBE A. K. (2009) : *Dynamique des structures agraires dans le Sud-est de la Région Maritime au Togo suite à l'installation de l'Usine d'extraction des Phosphates : l'exemple du terroir de Nyita (Préfecture de Vo)*. Mémoire de maîtrise de Géographie Rurale, Université de Lomé, Lomé, 117 p.

OLADOKOUN W. (2009): Exploitation des phosphates et crise de l'espace agricole à Nyita. In: *Ahoho, Revue de géographie du LARDYMES*, n°3-3^e année, Université de Lomé, Lomé, pp. 314-333.